

Le grand **débat national**

REUNION PUBLIQUE

4 mars 2019 en Mairie d'Uzos

RESTITUTION DES CONTRIBUTIONS



Monsieur le maire d'Uzos a souhaité organiser en mairie une réunion publique pour faciliter l'expression des citoyens de la commune dans le cadre du grand débat national.

Il a sollicité à cet effet un animateur extérieur à la municipalité en la personne de M. Jean-Luc Estournès, cadre territorial retraité figurant parmi les commissaires enquêteurs du département ayant accepté de prêter leur concours, à titre personnel et bénévole, aux organisateurs qui en feraient la demande.

Après le mot d'accueil du Maire, l'animateur a précisé :

qu'il intervenait en toute indépendance sans mandat de quiconque, ni message d'aucune sorte à délivrer sur le fond des sujets à débattre,

que les 4 thèmes officiels mis en débat par le Président de la République et le gouvernement ne devaient pas constituer un cadre rigide et exclusif et que tout autre thème d'intérêt collectif avait toute sa place dans ce temps d'expression citoyenne.

Avant d'aborder les échanges proprement dits et afin de lancer le débat, l'animateur a proposé à l'assistance sous forme de diaporama quelques fiches présentant sur chacun des 4 thèmes les « chiffres clés » et les principales questions en jeu.

Les échanges ont ensuite produit les contributions suivantes.

1) Les dépenses publiques et la fiscalité :

Considérant le déficit chronique que s'autorise l'Etat, un intervenant préconise que cette pratique qui au demeurant est impossible pour une collectivité, lui soit également strictement interdite.

Quant à la dette, d'aucun s'étonne qu'il n'y ait pas matière à la renégocier, à titre de juste retour des choses, auprès d'un système bancaire sauvé en son temps par les Etats et qui bénéficie aujourd'hui d'un retour à bonne fortune.

S'agissant de la nécessaire réduction des dépenses publiques, les pistes d'économies suivantes sont citées au fil des interventions:

- réduire le train de vie des institutions : Présidence (dont charges abusives des anciens Présidents), Parlement (coût de fonctionnement alloué à chaque parlementaire, faste du fonctionnement collectif, patrimoine, chaînes parlementaires)

revisiter avec plus de rigueur les dépenses sociales (58% des dépenses) qui font de la France « *le pays le plus protecteur au monde* » : la complexité et le défaut de lisibilité des dispositifs profite à celui qui manie le mieux les circuits ; la transparence de l'éligibilité et des attributions est suspectée ; les contrôles sont jugés insuffisants ce qui pousse certains dans une dérive de l'assistanat à réguler.

Assortir l'attribution des minima sociaux à une contrepartie de service due par le bénéficiaire à la collectivité. Cette mesure est vue comme une action de valorisation individuelle, mais aussi au delà comme une forme de compensation non négligeable pour les collectivités locales contraintes par ailleurs par leur marge de manœuvre budgétaire.

maîtriser le coût de la politique migratoire et s'assurer de la réelle justification et efficacité des aides individuelles accordées à ce titre aux migrants pour leur séjour ou l'incitation au retour dans leur pays d'origine.

S'agissant des recettes fiscales, les interventions ont convergé sur la nécessité de s'assurer de l'efficacité et de la pertinence des diverses mesures d'exonérations ou d'allègements consenties aux entreprises au nom de l'efficacité économique sans que les conditions et contreparties ne soient correctement affichées et suivies. En particulier est proposée l'orientation de conditionner la reconduction de l'aide dans la durée à la production régulière de justifications appropriées.

L' assujettissement de tous à l'impôt sur le revenu (fût-ce de façon symbolique) est prônée par un intervenant.

2) Démocratie et citoyenneté :

Outre son coût déjà évoqué , le fonctionnement des institutions nationales fait l'objet des différentes critiques :

- Un effectif pléthorique du Parlement contraste avec le vide des travées des hémicycles trop souvent constaté. La réalité du travail et l'absentéisme sont mis en avant ; la diminution par 2 du nombre de députés et sénateurs fait consensus.

- Un parlement trop peu représentatif de la variété des catégories socio économique. Une proposition est émise d'introduire dans la constitution des chambres, un collège de citoyens tirés au sort de façon à corriger

cette anomalie préjudiciable.

- Un parlement insuffisamment représentatif du corps électoral par l'effet radical du scrutin majoritaire. Le souhait d'une correction par une dose de proportionnelle est majoritairement partagé.

- L'abstention préoccupante pourrait pour certains être combattu par un vote rendu obligatoire.

- Plusieurs interventions s'accordent sur la demande de comptabilisation du vote « blanc » ne serait ce que pour notifier à l'élu le poids relatif de sa légitimité et développer la modestie du pouvoir.

Plusieurs s'accordent par ailleurs sur les méfaits de la professionnalisation de l'action politique et sur l'intérêt, pour y faire face, du non cumul des mandats :

- dans le temps par la limitation du nombre successifs d'un même mandat et/ou, pour certains, l'instauration d'une limite d'âge (cette proposition étant controversée dans la salle).

- entre mandat national et local : une exception au non cumul est toutefois jugée admissible pour les élus des petites communes .

- « par ricochet » s'agissant des présidences d'organismes et établissements publics obtenus es qualité d'élu communal.

Une intervention souligne que beaucoup reste à faire en matière de parité dans la détention des mandats notamment dans les fonctions exécutives (maires et présidents).

Si la nécessité de changer de constitution n'est pas considérée comme une nécessité, la question de la durée du mandat présidentiel collant à celle des députés a été posée : une élection présidentielle envoyant de fait à l'assemblée une majorité vouée à sa cause pendant la durée de son mandat. Ce mécanisme contribue ainsi à un renforcement des pouvoirs du président et un net affaiblissement du rôle et du poids de l'assemblée. Il interdit aussi tout message fort de l'opinion au travers de législatives intermédiaires qui s'imposerait (inflexion des orientations, voire cohabitation avec une nouvelle majorité).

Cette configuration alimente de fait la critique d'un président omnipotent et au pouvoir sans partage

3) Organisation de l'Etat et des services publics :

Un souci de simplification, de lisibilité et d'économie d'échelle dans le fonctionnement institutionnel ressort des différentes interventions qui mettent en avant :

- la lourdeur du « mille feuille » des institutions jugé redondant (et donc coûteux) : la clarté des compétences de la région et du département est incomprise pour l'un, (trop)grandes intercommunalités et département sont inutilement concurrents pour un autre.
- le développement des intercommunalités qui n'a pas conduit aux économies d'échelle annoncées, voire même a généré de la dépense publique notamment en termes de personnels.

Concernant la fonction publique, les échanges révèlent un paradoxe dans la double critique d'un délitement voir de la disparition du service public notamment en milieu rural d'une part et une fonction publique jugée pléthorique d'autre part. Le débat ne permet pas d'identifier où sont les économies possibles dans les grands contingents (éducation, hôpitaux). L'appréciation des fonctionnaires de proximité, (ceux que l'on côtoie et connaît) est annoncée positive alors que la défiance se porte sur le monde caché des bureaux suspect d'inefficacité et de désorganisation.

Le développement de l'intercommunalité est jugée comme inflationniste en matière de personnels et les doublons entre collectivités « *qui font la même chose* » est source d'économies importantes à rechercher.

Une intervention demande la suppression du statut de fonctionnaire anormalement injuste par la garantie d'emploi à vie qui s'y attache.

Il est également significatif de noter qu'au titre du service public en milieu rural, survient le désintérêt des praticiens de la médecine libérale pour les campagnes voir les petites villes. Un intervenant prône la libération du numerus clausus et une formation assortie d'obligations en terme d'affectation des lieux d'exercice.

4) Transition écologique :

Une première intervention tient à rappeler les signes forts donnés par le GIECT sur l'acuité de la question et souligne l'ampleur et l'urgence des mesures correctives à engager sans délai dans notre vie quotidienne en bousculant fondamentalement nos habitudes de vie et de consommation. Sont citées :

- les orientations vertueuses de mobilisation prioritaire des ressources locales qu'il s'agisse d'alimentation, d'habillement, de biens de

consommation ;

- les pratiques de limitation, tri et compostage des déchets,
- les pratiques de déplacements privilégiant la réduction des déplacements inutiles, les mobilités douces, le partage des véhicules, l'utilisation des transports en commun disponibles.

Sont demandées en accompagnement de ces efforts individuels des politiques publiques ambitieuses en matière

- de développement de réseaux de transports attractifs (densité, fréquence, tarification, rapidité),
- de relance des offres collectives pour la mobilité du quotidien hors zones urbaines (TER, autocar interurbain, service locaux de transports à la demande, aires et sites de covoiturage)
- de développement des infrastructures de mobilité douce et partagée.

En matière de fiscalité, la taxation du kérosène et du fuel de transport maritime est évoquée parmi les sources souhaitables d'éco-fiscalité tout comme la taxation des seuls poids lourds étrangers transitant sur notre territoire car la taxation des camions français pénaliserait les coûts de la production française.

Sur ce dernier argument, un avis émet des réserves sur cette distinction : dès lors que l'application généralisée ne crée pas de distorsion de concurrence, peut être n'est il pas anormal que le consommateur final supporte le prix à payer pour cette effort de transition écologique.

5) Pouvoir d'achat :

En marge des 4 thèmes ci-dessus, plusieurs contributions ont tenu à évoquer le sujet présenté comme principal moteur du mouvement des gilets jaunes qu'est le niveau de vie préoccupant des foyers les plus défavorisés. Elles ont notamment mis en exergue le souhait de voir :

- les bas salaires et les minima sociaux significativement relevés,
- l'indexation des retraites sur le coût de la vie rétablie.

**restitution dressée par l'animateur
Jean-Luc ESTOURNES**